

MEMENTO

SEJOUR RANDO

SECTION RANDONNEURS NORVILLOIS

Organisation

- L'organisateur est le seul interlocuteur et le représentant de la Section auprès du prestataire ;
- Choix de la date : 1 semaine de rando raquettes en hiver - 1 semaine au printemps - 1 weekend en automne du vendredi midi au dimanche midi ;
- Choix du lieu : privilégier au maxi 200 km pour le séjour automne ;
- Constitution de l'équipe organisatrice ;
- Déterminer le nombre de participants ;
- Adapter les randos au profil des participants ;
- Au printemps, possibilité de prévoir une journée de repos ;
- Proposer un programme culturel de balades et visites ;
- Rédiger le programme du séjour ;
- Organiser la réunion préparatoire quelques semaines avant le début du séjour.

Hébergement

- Recherche du site : village vacances ou gîte de groupe. Privilégier les organismes de Villages Vacances référencés par Générations Mouvement qui pourrait éventuellement nous apporter son aide financière en cas de défaillance de l'organisme.
- Capacité d'accueil ;
- Salle collective pour apéro et demander l'autorisation de l'hébergeur ;
- Composition des chambres : nombre de chambres doubles, chambres individuelles, sanitaires ;
- Draps et linges de toilette inclus dans le tarif ou montant du surcoût ;
- Prestations : laverie, TV, équipement cuisine, piscine... ;
- S'assurer que les cas particuliers seront acceptés (camping-car, tentes).

Restauration

- Par le gîte ou traiteur ;
- Petit-déjeuner individuel ou collectif, plage horaire ;
- Déjeuner : panier repas et prix, composition, fourniture ou non du contenant, préparé ou en libre-service ;
- Dîner : plage horaire, supplément pour menu régional, vins et café ;
- Apéros : organisés par la Section, budget à calculer au plus juste avec réassortiment sur place pour le printemps, faire les achats avant le séjour, éventuellement solliciter les participants pour amener des quiches, pizza, saucisson... ;

Tarif

- Calcul du coût du séjour avec l'aide du trésorier (inclure le coût de l'hébergement des reconnaissances, apéros, guide, cadeau club local, visite, location raquettes...);
- Surcout des chambres individuelles ;
- Affecter le cas échéant le bon fidélité et toute subvention ;
- Interroger le prestataire sur la remise FFRP (5%) et Générations Mouvement (variable);
- Une fois le prix du séjour déterminé, ajouter **1,5%** ("contribution voyage" au titre de l'assurance annulation applicable au séjour de randonnée et au contrat d'hébergement du séjour de reconnaissance (au cas par cas pour ce dernier, voir si le contrat reconnaissance stipule des pénalités d'annulation) afin d'obtenir le prix total du séjour à répartir entre les participants ;
- Remplir les formulaires de déclaration des deux séjours de rando et de reconnaissance, le cas échéant pour ce dernier, sur le site de Générations Mouvement Fédération de l'Essonne ;
- Versement de la contribution voyage une semaine avant le séjour à Générations Mouvement Fédération de l'Essonne qui la reversera à Groupama ;
- Etablir le calendrier de paiement des acomptes par les participants en fonction des conditions de paiement fixées au contrat.

Contrat

- Etabli au nom de AMSL Randonneurs Norvillois et co-signé par le président ;
- Détail des prestations ;
- Analyser les conditions d'annulation ;
- Vérifier le nombre de personnes et obtenir un avenant si modification ;
- Voir la date limite pour arrêter le nombre définitif de participants ;
- Dates d'arrivée et de départ ;
- Etudier les conditions de paiement.

Programme des randos

- Constitution d'une équipe ;
- Recherche des randos (sur les applications Sity Trail et autres sites, Office de tourisme, clubs locaux de randos, hébergeurs...);
- Choix des caractéristiques des randonnées ;
- Animation des randos par les animateurs de la Section ou un guide ;
- Organisation des reconnaissances.